

**LE DIALOGUE SOCIAL PREND...
UN COUP DANS L'AILE/
LA FSU TERRITORIALE EN
CONSEIL DÉLIBÉRATIF
NATIONAL À LIMOGES / MOTIONS
DU CDN :** Les agents publics ne
sont pas les premiers de corvée ! /
Protection de l'enfance

PAGES 4 à 10
ACTUALITÉ SYNDICALE



**LES EMPLOIS AIDÉS
VICTIMES DE MESURES
BUDGÉTAIRES**

PAGES 12 à 16
DOSSIER

NOUVELLE AQUITAINE Grève et
manifestation le 18 décembre /
**TERRITOIRE 10 DU GRAND
PARIS** Un beau succès pour
la liste FSU aux élections CT /
SEINE-SAINT-DENIS Défendre
le service public, c'est aussi
défendre les agents publics ! /
MONTREUIL la FSU passe en tête
pour le 50^e anniversaire du COS ! /
LIMOUXIN Vote majoritaire en
faveur de la FSU

PAGES 18 à 23
EN DIRECT

**La FSU et le
SNUTER engagés**

**POUR EN FINIR
AVEC LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**

PAGES 24 à 31
SOCIÉTÉ



PAGES I à XII
CAHIER DETACHABLE

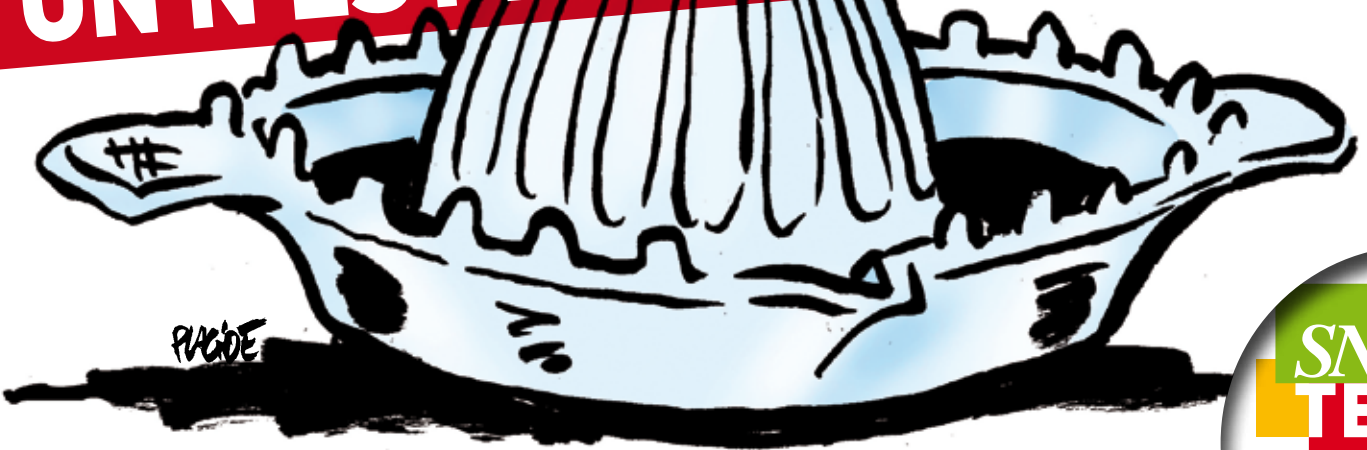
Syndicalement VÔTRE

N° 48 | DÉCEMBRE 2017 JOURNAL DE LA FSU TERRITORIALE

**GEL DU POINT D'INDICE...
JOURS DE CARENCE...
HAUSSE DE LA CSG...
REPORT PPCR...**



ON N'EST PAS DES CITRONS!

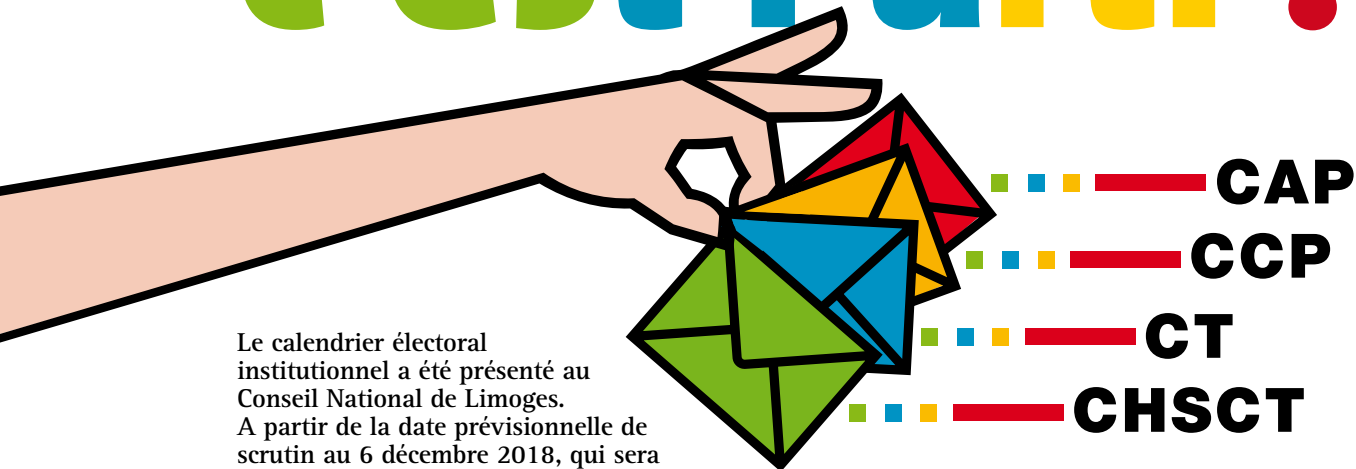


PLAGUE



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018:

c'est Parti !



Le calendrier électoral institutionnel a été présenté au Conseil National de Limoges. A partir de la date prévisionnelle de scrutin au 6 décembre 2018, qui sera rendue publique au plus tard le 6 juin 2018, ci-dessous vous trouverez le calendrier prévisionnel des opérations électorales.

OCTOBRE 2018 :

Jeudi 25 octobre : date limite du dépôt, contre récépissé, des candidatures présentées par les organisations syndicales.

Vendredi 26 octobre : si candidature la de l'organisation est irrecevable, remise de décision motivée par l'administration.

Lundi 29 octobre : date limite d'information des délégués des Organisations Syndicales :
si inéligibilité candidat(s) présenté(s) sur liste(s),
si candidatures concurrentes. (plusieurs listes).

NOVEMBRE 2018 :

Vendredi 2 novembre : date limite de transmission par le délégué de liste des modifications ou retraits nécessaires.

Mardi 6 novembre :

date limite d'information de l'Union en cas d'absence de modification ou de retrait candidatures concurrentes,
date limite d'affichage des listes électorales dans les sections de vote.

Lundi 12 novembre : date limite des demandes d'inscription (lettre recommandé/accusé de réception) par laquelle l'union indique quelle candidature pourra prévaloir de son appartenance à l'union.

Mardi 14 novembre : date limite des demandes d'inscription sur liste électorale par les électeurs.

Lundi 19 novembre : date limite de réclamation contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale.

DÉCEMBRE 2018 :

Jeudi 06 Décembre 2018 : JOUR DU SCRUTIN.

Mercredi 12 Décembre : date limite de contestation de validité des opérations électorales.

*Les délais sont prévus par les décrets :
n° 82-451 (Commissions Administratives Paritaires)
et n° 2011-184 (Comité Technique).*

avec un **U**
comme utile!

LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

Profitant d'un tout petit «remaniement», le gouvernement vient de nommer un secrétaire d'Etat à la Fonction publique. Il est vrai que la Fonction publique gérée par le ministre de l'Action et des comptes publics ça faisait mauvais genre et un peu trop voyant pour deviner les besoins gouvernementaux pour les services publics. Olivier Dussopt, ex-PS, ex-maire d'Annonay, ex-vice-président de l'Association des petites villes de France est donc celui qui va rassurer tout le monde... sauf nous! Pouvons-nous, comme certain-es, nous «réjouir» voire nous «féliciter» de cette nomination? Pas sûr...

La responsabilité des politiques libérales dans la dégradation de la situation sociale n'est plus à démontrer.

Ces politiques libérales portées par le dogme budgétaire concentrent les richesses au profit de quelques-un-es et ne laissent que chômage, précarité, pauvreté et souffrance pour les autres. Les attaques de ces huit derniers mois contre les droits et les acquis sociaux, les services publics, notre protection sociale participent de cette logique. Le gouvernement poursuit ainsi la libéralisation de l'économie et multiplie les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité. Résultat: les salaires stagnent, le pouvoir d'achat, les droits sociaux et les services publics régressent, le chômage et la précarité augmentent alors que dans le même temps les dividendes distribués aux actionnaires explosent. Cette politique organise un partage toujours plus inégalitaire des richesses produites et leur confiscation au profit d'une minorité. La réforme fiscale avec la suppression de l'ISF en est un

exemple criant, le scandale des «Paradise Papers» sur l'optimisation fiscale également.

Les déclarations et annonces gouvernementales effectuées lors de la conférence nationale des territoires de juillet 2017, réitérées par une lettre circulaire du premier ministre en date du 8 novembre 2017, confirment ce que nous craignons.

Dans le viseur des snipers? La Fonction publique, les services publics et leurs agent-es! Avec la suppression programmée de 120 000 emplois, dont 70 000 dans la FPT, le gel de la valeur du point d'indice, le report d'un an du calendrier PPCR, le rétablissement du jour de carence, l'augmentation

ACTUALITÉ SYNDICALE

de la CSG sans augmentation de pouvoir d'achat, la décorrélation de la valeur du point d'indice entre les trois versants, les agent-es publics ont du souci à se faire.

Alors un secrétaire d'Etat à la Fonction publique? C'est trop tard, le mal est fait et il est peu probable qu'il fasse machine arrière.

Car, pour rappel, Olivier Dussopt, à peine nommé à son poste, est allé courir au Sénat le 27 novembre pour dire tout le bien qu'il pensait et pour défendre le budget... contre lequel il avait voté six jours auparavant.

Comme disait Edgard Faure qui savait de quoi il parlait «ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent» Et pour les derviches tourneurs il aurait dit quoi Edgard? ■

CETTE POLITIQUE ORGANISE UN PARTAGE TOUJOURS PLUS INÉGALITAIRE DES RICHESSES PRODUITES ET LEUR CONFISCATION AU PROFIT D'UNE MINORITÉ.



Le dialogue so un coup dans

ACTUALITÉ SYNDICALE

L'intersyndicale de la Fonction publique, qui regroupe les neuf organisations représentatives de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA-FP), a menacé, jeudi 26 octobre, de ne pas siéger à la séance plénière du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) du 6 novembre prochain « *si la position du gouvernement n'évolue pas favorablement à l'égard de ses revendications* » : dégel du point d'indice, non-rétablissement du jour de carence....

Etaient notamment inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) du 6 novembre les projets de décrets reportant d'un an l'application du protocole PPCR et créant une indemnité pour compenser la hausse de la CSG. Deux mesures qui « *ne sont pas à la hauteur des attentes des agents publics exprimées notamment lors de la mobilisation du 10 octobre dernier en matière de pouvoir d'achat, de garantie des engagements pris et d'emploi public* », selon l'intersyndicale.

BOYCOTT PAR TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CONSEIL COMMUN DU 6 NOVEMBRE 2017

La décision de boycotter le Conseil commun était aussi une réponse symbolique : au report de PPCR

l'intersyndicale a opposé le report du CCFP. Il faut tout de même noter que c'est la première fois, depuis 1946, que des décrets statutaires issus d'une négociation nationale avec un gouvernement et concernant la carrière des agents publics des trois versants sont remis en cause par le gouvernement suivant y compris lors d'une alternance.

Les neuf organisations ont donc logiquement appelé à un rassemblement militant le lundi 6 novembre devant Bercy pour protester contre de nombreux sujets de désaccord depuis le début du quinquennat : gel du point d'indice et sa possible décorrélation, rétablissement du jour de carence, report de PPCR et hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) inscrits au projet de loi de finances pour 2018... et a acté le principe d'une prochaine rencontre. Le Conseil commun a été convoqué une nouvelle fois, dans la foulée, le mercredi 8 novembre.

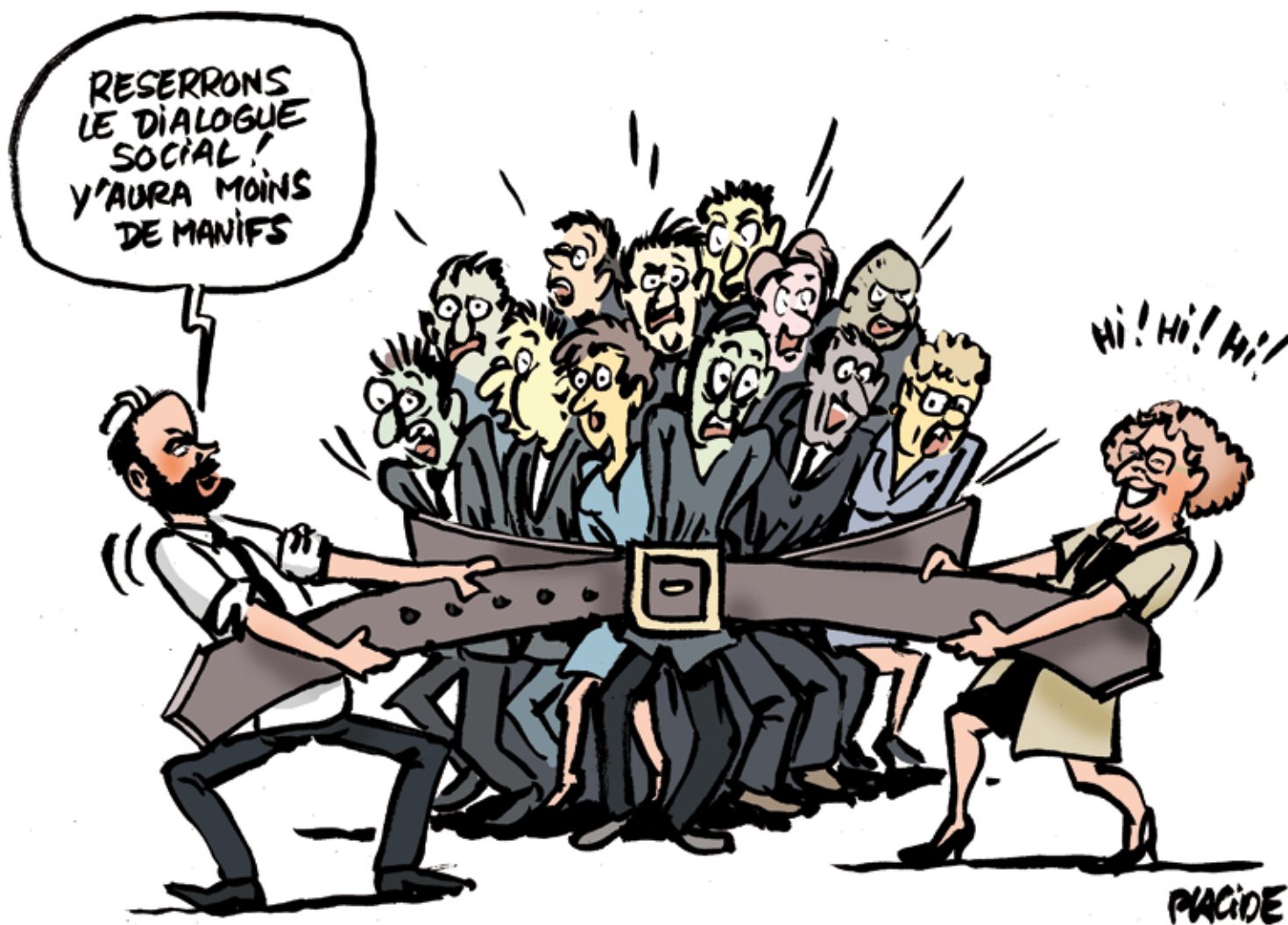
VOTE UNANIME DES RÉPRÉSENTANT-ES DU PERSONNEL CONTRE TROIS PROJETS DE DÉCRETS

Lors de cette séance, le ministre Darmanin s'est de nouveau « fait remarquer ». En effet, depuis les accords de Bercy et la création du CCFP une seule fois les organisations syndicales avaient voté contre des projets de décrets. Dans la seule séance du 8 novembre ce sont trois projets de décrets qui ont fait l'unanimité... contre eux : les deux décrets concernant le report de PPCR et celui concernant la CSG. Tous les représentant-es du personnel dénonçant non seulement le fond mais aussi la forme. Sur la forme : pas de concertation en amont concernant ces mesures. Bravo pour le dialogue social !

Sur le fond : une perte de confiance dans la parole de l'Etat, puisque même sur le dossier CSG les engagements du candidat Macron ne seront pas tenus par Macron président, puisqu'il avait

cial prend... l'aile

ACTUALITÉ SYNDICALE



dit que la hausse de la CSG se traduirait par une hausse du pouvoir d'achat de tous les salarié-es. Il a dû oublier au passage les 5 millions d'agents publics (20% de l'emploi en France). Comment désormais pouvoir engager l'action syndicale dans le cadre d'un dialogue social serein si un

accord est remis en cause malgré les engagements pris.

Et bien malgré tout cela, raide dans ses bottes, le ministre de l'Action et des comptes publics a poursuivi dans sa logique et a fait publier ces décrets. Belle leçon de démocratie sociale! ■

La FSU territorial délibératif nation

ACTUALITÉ SYNDICALE

Le conseil national du SNUTER-FSU s'est tenu cette année à Limoges, du 22 au 24 novembre 2017, en présence d'une centaine de délégués des syndicats locaux. Les sujets de débats et d'échanges n'ont pas manqué.

Comme c'est la tradition, le Conseil délibératif national a débuté par un mot de bienvenue du syndicat accueillant, c'est Vanina Prabonnaud, co-secrétaire du syndicat du 87 qui s'est prêtée à l'exercice. Rappelons ici, que le SNUTER-FSU 87 est la première organisation syndicale à la Territoriale dans le Département de la Haute-Vienne. Et qu'encore cette année, il vient d'obtenir récemment de très bons résultats à des élections Comité technique, c'est donc un exemple à suivre pour toutes nos équipes.

ACTUALITÉ SOCIALE CHARGÉE

La rentrée sociale a fait l'objet d'un débat général, présenté par Didier Bourgoïn, co-secrétaire général du SNUTER-FSU : Loi travail 2, attaques contre les droits et acquis sociaux, contre les services publics et ses agent-es... Les sujets d'inquiétudes et de mobilisation sont nombreux et se sont retrouvés dans les nombreuses interventions des syndicats locaux qui ont fait part des mobilisations et des luttes en cours. Les débats ont débouché sur une proposition de motion adoptée à l'unanimité.

Des ateliers se sont ensuite tenus autour de trois thématiques : travail social, personnel collèges et lycées et veille statutaire et juridique. Un retour

a été fait en plénière par les rapporteurs des ateliers afin de poursuivre un travail de réflexion et de propositions sur ces trois thématiques. Une motion d'actualité sur la protection de l'enfance a été proposée et adoptée à l'unanimité.



ale en Conseil nal à Limoges

ACTUALITÉ SYNDICALE

CAP SUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2018

La deuxième journée de ce CDN a été consacrée en grande partie aux élections professionnelles dans la Fonction publique prévues le jeudi 6 décembre 2018. Le cadre général de ces élections a été présenté ainsi que les enjeux nationaux pour le SNUTER et localement pour les syndicats.

L'objectif est bien évidemment d'améliorer notre résultat de 2014, afin d'obtenir un siège au CSFPT. Cela suppose de déposer plus de listes dans les collectivités et en particulier les Centres de Gestion.

DES RÉFÉRENTS PAR SYNDICATS LOCAUX

Chaque syndicat local devra désigner un-e représentant-e chargé-e de faire le lien avec le national et l'échelon régional, de recevoir et de diffuser les informations, de faire remonter les questions ou les difficultés, les besoins sur le terrain. Une réunion de tous les référents locaux se tiendra au cours du premier semestre 2018.



Par rapport aux élections de 2014, deux modifications importantes vont intervenir :

■ les listes de candidat-es seront « *composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée* »;

■ les commissions consultatives paritaires vont être mises en place, elles traiteront toutes les questions concernant la carrière ou la position statutaire des agents contractuels de droit public.

Un guide des élections sera fourni durant le premier semestre 2018 récapitulant toutes les étapes de l'élection, les différentes règles à respecter dans la composition des instances, la constitution des listes, le protocole électoral etc.

UNE CAMPAGNE ET DU MATÉRIEL MILITANT SNUTER-FSU

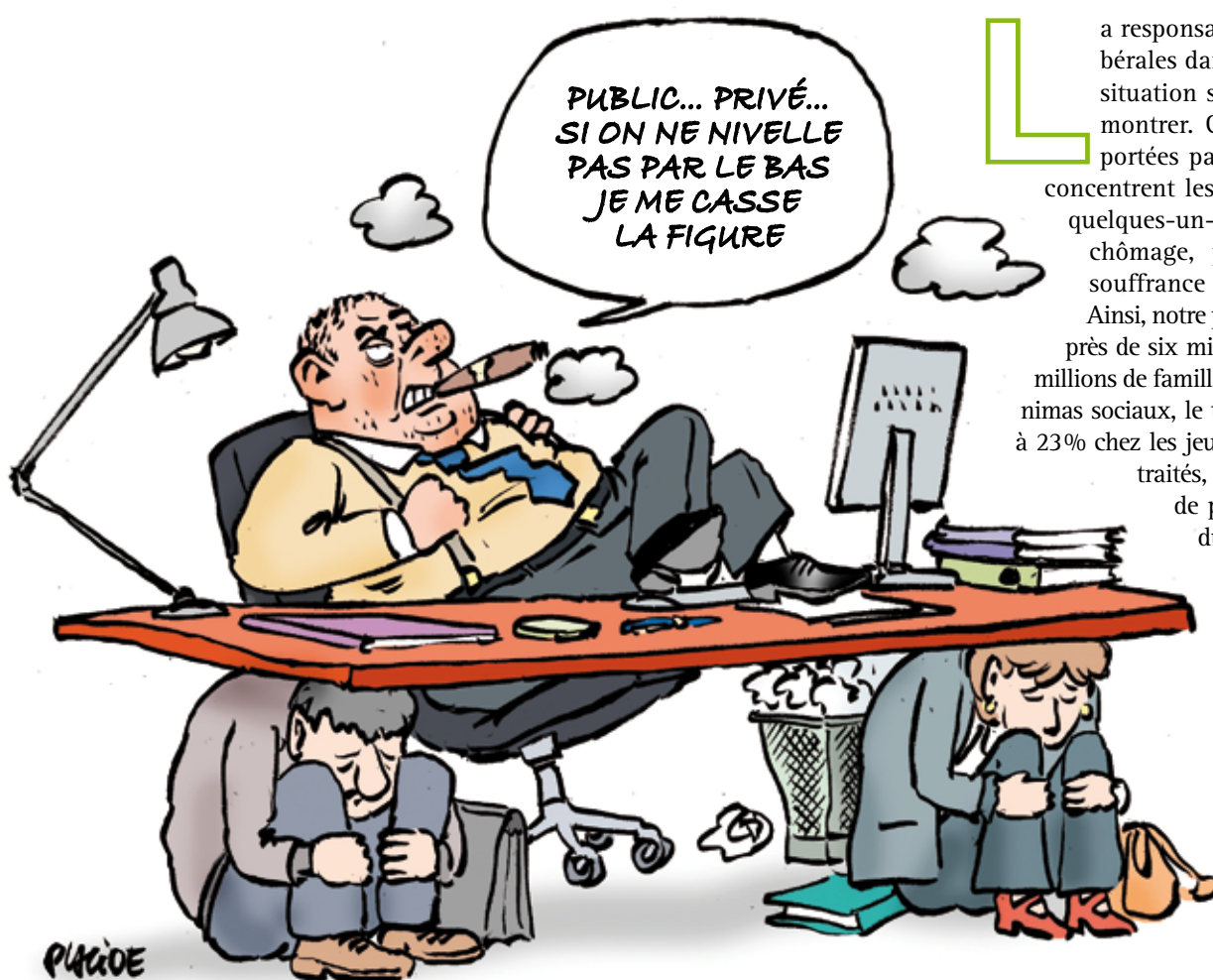
Des propositions de matériel militant ont été soumises, comme par exemple la diffusion d'un guide des carrières 2018 spécial élections, un dépliant de présentation du SNUTER-FSU, disponible dès à présent, les professions de foi. Des formations syndicales seront également proposées, à charge pour chaque syndicat de faire remonter les besoins auprès du référent formation, Michel Dubreuil. C'est maintenant aux équipes locales de se saisir de ce travail et de lancer la campagne des élections.

Poursuivant ses travaux, notre conseil national a organisé deux tables rondes thématiques : la pre-

ACTUALITÉ SYNDICALE

MOTION DU CONSEIL DÉLIBÉRATIF NATIONAL DE LA FSU TERRITORIALE

Les agents publics ne sont pa



La responsabilité des politiques libérales dans la dégradation de la situation sociale n'est plus à démontrer. Ces politiques libérales portées par le dogme budgétaire concentrent les richesses au profit de quelques-un-es et ne laissent que chômage, précarité, pauvreté et souffrance pour les autres.

Ainsi, notre pays compte aujourd'hui près de six millions de chômeurs, sept millions de familles survivent avec les minimas sociaux, le taux de pauvreté s'élève à 23% chez les jeunes et 10% chez les retraités, plus de cinq millions de personnes sont victimes du « mal-logement », les besoins sociaux sont de moins en moins assurés.

mière traitant de la protection sociale présentée et animée par Jean-Luc Pirenet, la seconde portant sur la réforme territoriale co-animée par Philippe Chalanda et Michel Angot. Ce débat a aussi été l'occasion d'une présentation de la loi NOTRe par Christophe Nouhaud et d'une intervention d'Emmanuel Samson illustrant les difficultés et les conséquences de cette loi sur le terrain, pour les missions et les agents, à partir de l'exemple de la Métropole de Montpellier.

SOLIDARITÉ AVEC LES LUTTES DU PRIVÉ

Ce CDN a aussi été l'occasion d'un fort moment de solidarité en accueillant chaleureusement deux salariés de l'équipementier automobile GM&S, du

site de la Souterraine, dans la Creuse. Le personnel de cette entreprise est en lutte depuis le placement en redressement judiciaire de leur usine le 2 décembre 2016.

Ils ont témoigné de leur combat exemplaire pour préserver leur emploi, un savoir-faire mais aussi un territoire. Si leur lutte a été très médiatisée durant la campagne présidentielle, ils sont aujourd'hui dans une situation particulièrement difficile. La justice a en effet validé la reprise par l'entreprise GMD, pour un euro, avec le maintien de seulement 120 emplois sur un total de 276.

Trois jours de travaux, de débats et un objectif pour toutes et tous les participant-es, les élections professionnelles du 6 décembre 2018! ■

s les premiers de corvée!

Les attaques contre les droits et les acquis sociaux, les services publics, participent de cette logique. Le gouvernement poursuit ainsi la libéralisation de l'économie et multiplie les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité.

Résultat: les salaires stagnent, le pouvoir d'achat, les droits sociaux et les services publics régressent, le chômage et la précarité augmentent alors que dans le même temps les dividendes distribués aux actionnaires explosent. Cette politique organise un partage toujours plus inégalitaire des richesses produites et leur confiscation au profit d'une minorité. La réforme fiscale avec la suppression de l'ISF en est un exemple criant, le scandale des «*Paradise Papers*» sur l'optimisation fiscale également. Ce n'est pas acceptable!

C'est aussi une attaque contre les services publics territoriaux. En menaçant, par exemple, les collectivités locales d'une possible baisse de leurs dotations de fonctionnement si elles ne réalisent pas les objectifs qui leur seront assignés, le gouvernement voudrait imposer aux élu-es locaux une «*RGPP à la sauce territoriale*», alors que la nécessité de plus de justice sociale passe par la mise en œuvre de réelles solidarités entre territoires et citoyens.

Il nous faut sortir du dogme libéral de la concurrence et de l'obsession de la réduction de la dépense publique, et au contraire partir des besoins de la population à satisfaire, imposer des alter-

natives passant par le partage des richesses et la lutte contre l'évasion fiscale.

Les déclarations et annonces gouvernementales effectuées lors de la conférence nationale des territoires de juillet 2017, réitérées par une lettre circulaire du premier ministre en date du 8 novembre 2017, confirment ce que nous craignons: la diète pour la Fonction Publique, ses services et ses agents sous-tendue par la même idéologie qui consiste à la fois en une politique d'austérité et des cadeaux fiscaux aux plus riches.

Dans le même viseur que le secteur privé avec la loi travail, la Fonction Publique n'est pas épargnée et subit des attaques spécifiques:

- la suppression programmée de 120 000 emplois dont 70 000 dans la FPT;
- le gel de la valeur du point d'indice;
- le report d'un an du calendrier PPCR;
- le rétablissement du jour de carence;
- l'augmentation de la CSG sans augmentation de pouvoir d'achat;
- la décorrélation de la valeur du point d'indice entre les versants de la Fonction publique.

Dans ce contexte le mouvement syndical dans son ensemble et dans l'unité la plus large porte une responsabilité particulière.

Au-delà des clivages et des querelles de chapeaux, il doit organiser la riposte à la hauteur des attaques que subissent les salarié-es du public et du privé. La FSU-territoriale y prendra toute sa place. ■

MOTION
DU CONSEIL DÉLIBÉRATIF NATIONAL
DE LA FSU TERRITORIALE

Protection de l'enfance

ACTUALITÉ SYNDICALE

En France, plus de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté, 30 000 sont sans domicile, 9 000 habitent des bidonvilles, beaucoup sont en besoin de lieux d'accueil et de prises en charge spécifiques, éducatives ou thérapeutiques.

Depuis plusieurs années nous constatons une dégradation, voire un abandon de la prise en charge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.

La FSU Territoriale dénonce le manque crucial de places d'accueil pour protéger les enfants confiés aux Départements dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et de moyens pour assurer les mesures d'action éducative à domicile.

A Limoges, par exemple, depuis plus de deux ans le collectif «Adopte un jeune.com» se bat aux côtés des jeunes majeurs pour lesquels le Département refuse les prises en charge à partir de 18 ans s'ils n'étaient pas dans le dispositif depuis au moins trois ans. A cela s'ajoute la situation des mineurs isolés étrangers.

L'État et nombre de collectivités territoriales se dérober à leur devoir d'aide et de protection. Ces jeunes doivent être protégé-es, quelle que soit l'évaluation à posteriori de leur âge, et pouvoir bénéficier au plus vite d'un accompagnement éducatif.

Depuis le 22 novembre, à Marseille, à l'initiative d'associations et avec le soutien notamment de la FSU Territoriale des Bouches-du-Rhône, 60 Mineurs Isolés Etrangers occupent une église du Vieux-Port pour alerter le Département et demander l'ouverture de places d'accueil et leur prise en charge éducative

Cette action s'inscrit dans un contexte national et démontre la nécessité d'un plan d'urgence augmentant significativement les capacités d'accueil pour tous les mineur.e.s et jeunes majeurs en danger

La FSU Territoriale est aux côtés des enfants et des jeunes, des professionnels et des associations pour revendiquer des moyens et une véritable politique de protection de l'enfance ambitieuse et à la hauteur des enjeux. ■



la boîte à outils en ligne pour défendre nos droits et le service public



ESPACE ADHÉRENT

NOUS CONTACTER

QUI SOMMES-NOUS ?

RECHERCHER

NOUS SUIVRE



LA FSU TERRITORIALE

À LA UNE



N° 211112017

LE DÉCRET GIPA 2017 ENFIN PARU

Le décret instaurant la prime annuelle de garantie individuelle de pouvoir d'achat est paru et consultable ici : (...)

N° 201112017

20 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Communiqué de presse : journée de mobilisation des travailleurs sociaux pour rendre effectifs ces droits en France ! (...)

N° 181112017

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La FSU revendique de faire le bilan des premières étapes de la réforme territoriale, et de partir de l'analyse des (...)

N° 081112017

MESURES SALARIALES POUR LES FONCTIONNAIRES : INACCEPTABLE POUR LA FSU !

Après la forte journée d'action et de mobilisation unanime des agents.e.s de la Fonction publique le 10 octobre (...)

N° 091112017

POUR UN PLAN DE TITULARISATION ET DES CONDITIONS D'EMPLOI STABLES ET PÉRENNES DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

La FSU appelle à un rassemblement ce mercredi 8 novembre à midi devant Berry pour exiger une autre politique de (...)

N° 081112017

ENFANTS ISOLÉS ÉTRANGERS : LE DROIT COMMUN ET DES MOYENS !

Vous trouverez en pièce jointe, un communiqué à l'initiative de plusieurs organisations (dont la FSU) concernant la (...)



N° 211112017

LA FSU S'ASSOCIE À LA JOURNÉE D'ACTION DU 16 NOVEMBRE 2017

Communiqué de la FSU Soucieuse de défendre les intérêts des salarié.e.s du secteur public, comme du privé. (...)

N° 211112017

LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE EXIGENT D'ÊTRE ENTENDUS PAR LE GOUVERNEMENT !

L'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA (...)

N° 251112017

REPORT DES MESURES PPCR : LA FSU S'ADRESSE AU PREMIER MINISTRE

Vous trouverez ci-dessous et en pj le courrier transmis au premier ministre concernant la décision de report des (...)

N° 111112017

18 OCTOBRE JOURNÉE NOIRE DES ASSOCIATIONS NON À L'IMMENSE PLAN SOCIAL SUR LES EMPLOIS AIDÉS !

Partout en France des mobilisations associatives, convergeant parfois avec celles de la fonction publique, se (...)

■ TOUTES LES ACTUALITÉS

DOSSIERS

EN DIRECT des syndicats

• CONSEIL REGIONAL GRAND EST

Syndicalement ACAL

N° 12-12-2017

• CREUSE

Pour en Creuse le journal de la FSU Territoriale

N° 08-12-2017

• CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

Boycott du CT du 28 novembre et appel à la mobilisation des agents le lundi 18 décembre 2017

ATTE : la FSU vous aide à y voir plus clair ...

N° 08-12-2017

• VAL-DE-MARNE

Le journal FSU crèches et PMI

COS : élections du 7 décembre 2017

ville Fontenay-sous-bois

N° 05-12-2017

• SEINE-SAINT-DENIS

Mobilisation le 15 novembre des agents d'accueil et de sécurité de Montreuil

Victoire de notre liste au COS de Montreuil

N° 14-11-2017

• HÉRAULT

Conseil départemental de l'Hérault :

"Avec la FSU un syndicalisme autrement"

N° 08-11-2017

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le RIFSEEP : une prime à la performance qui menace encore notre pouvoir d'achat

N° 03-11-2017

■ TOUTES LES SYNDICATS

FORMATIONS SYNDICALES

• CATALOGUE

• MODALITÉS D'INSCRIPTION

RESSOURCES

LE GUIDE DES CARRIÈRES DE LA FPT 2017-2018 EN UN CLIC



GIPA 2016

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

NOTES PUBLICATIONS

TRACTS

VEILLE STATUTAIRE

LES LIENS DU SNU-TER

LE GUIDE DES DROITS ET DES CARRIÈRES DE LA FP-PARISIENNE



PHOTOGRAPHIES

RETRAITES

Avec près de 100 000 emplois aidés, les employeurs de la FPT ont recours à de nombreux collègues relevant de ce « statut d'emploi » pour assurer des activités au sein des services publics locaux mais aussi via le tissu associatif.

L'annonce brutale de la suppression des financements permettant le recours à ces emplois a créé bons nombres de difficultés dans les collectivités locales, mais aussi, dans les associations qui ont vu les subventions publiques fortement diminuer au profit d'appels d'offres et d'appels à projets de plus en plus ponctuels et contraignants.

DOSSIER

LES EMPLOIS AIDÉS VICTIMES DE MESURES BUDGÉTAIRES



DOSSIER

Les salariés bénéficiant des contrats aidés jouent un rôle important pour les usagers et pour les associations. La décision de supprimer ce dispositif frappe principalement les collectivités locales les plus fragiles et bien entendu, un tissu associatif précarisé par une guerre d'usure qui voit l'Etat se désengager de plus en plus. Celui-ci, en se désengageant toujours plus, abandonne ainsi des politiques sociales ou socio-éducatives pourtant porteuses de la reconnaissance de droits fondamentaux.

Droits que les collectivités territoriales et les associations sont aussi chargées de mettre en application parfois à la demande... du même Etat, et souvent dans le cadre de délégations de service public pour ce qui concerne le secteur associatif.

Face à la décision brutale et d'effet immédiat de suppression des contrats aidés, les collectivités territoriales et les associations se retrouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de renouveler les contrats des salarié-es concerné-es, et *a fortiori* de les transformer en emplois pérennes et correctement rémunérés. De ce fait, elles ne peuvent plus assurer les services rendus jusqu'ici et pour certaines d'entre-elles sont dans l'obligation de cesser leurs activités avec les conséquences désastreuses que l'on imagine.

Tous les secteurs sont concernés : enfance, éducation, loisirs, santé, culture...

S'il est certes nécessaire de faire évoluer ce type de dispositif, cela demande néanmoins de surseoir à ces décisions et de mettre en place une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés à partir d'une étude d'impact sérieuse et contradictoire.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ASSOCIATIONS SE RETROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE RENOUELER LES CONTRATS DES SALARIÉ-ES

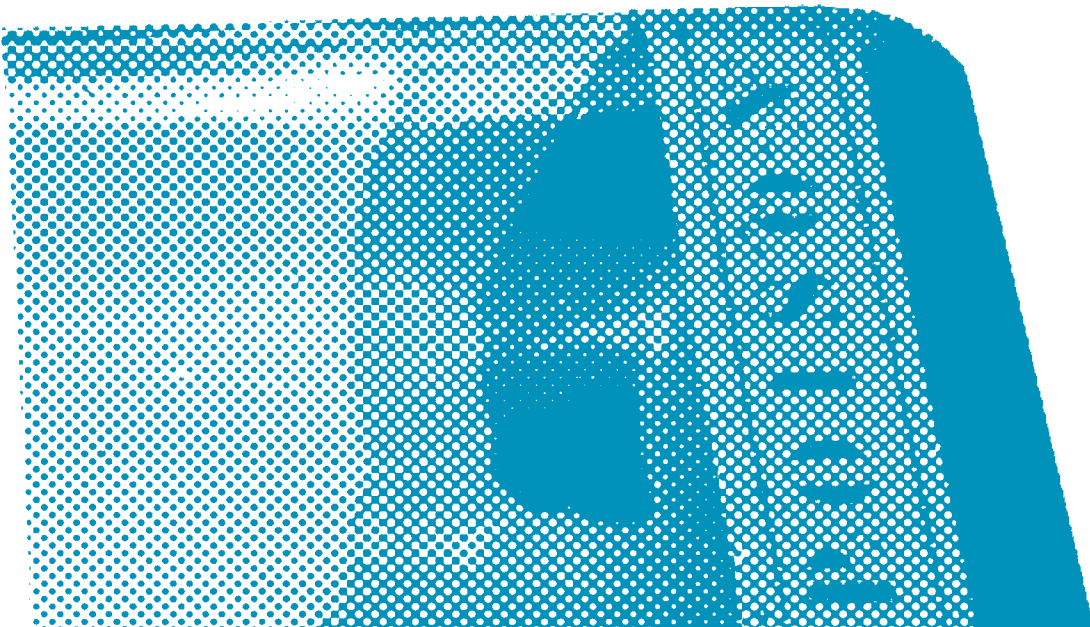
UNE MOBILISATION D'AMPLEUR POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS AIDÉS

Plus de 750 associations et organisations syndicales dont le SNUTER-FSU, ont appelé à une grande mobilisation pour réclamer le maintien des contrats aidés. Leur suppression représente un « plan social » aussi irréfléchi qu'inacceptable, c'est ce qui a motivé le lancement d'un mouvement sur le plan national.

CE QUE PORTE L'APPEL NATIONAL

► Un **moratoire** sur la suppression des emplois aidés en 2017-2018, c'est-à-dire de nouvelles instructions à Pôle emploi et aux services déconcentrés de l'État pour renouveler les contrats aidés sur la base des critères de début 2017, sans se limiter à des aménagements à la marge en fonction des protestations. Cette demande est formulée par de très nombreux acteurs, parmi lesquels le Conseil régional de Bretagne, le Mouvement associatif et même le mouvement des entrepreneurs sociaux, dont le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale était jusqu'ici le président.

► Une **étude d'impact** sérieuse et contradictoire portant sur l'évolution des financements publics aux associations, de leurs effets sur la vie citoyenne et les territoires, sur les actions réalisées par les associations au service de l'intérêt général et sur les conditions d'emploi dégradées des salarié-es associatifs. Rappelons que la loi organique du 15 avril 2009 fait obligation, à son article 8, de « faire précéder les projets de loi d'une étude d'impact exposant avec précision l'évaluation des conséquences économiques financières, sociales et environnementales, ainsi que les coûts et les bénéfices envisagés pour



chaque catégorie d'administration physique et de personnes physiques et morales intéressées». La réduction à 200 000 du nombre de contrats en 2018, inscrite dans la loi de finances, est bien de nature législative et nécessite une telle étude d'impact.

► La mise en place pour 2018 d'**une ligne budgétaire permettant d'assurer la continuité des missions** indispensables que remplissent les collectivités locales et les associations et pouvoir rémunérer correctement leurs salariés de façon stable et pérenne.

MÉPRIS GOUVERNEMENTAL

La décision unilatérale du gouvernement relève d'une forme de mépris à l'égard des collectivités territoriales, des salarié-es précaires et des associations à vocation sociale, culturelle ou éducative et des personnes qui ont besoin des services rendus. Les contrats aidés sont un outil essentiel pour les «personnes éloignées de l'emploi» qui peuvent ainsi reprendre confiance en elles et acquérir une expérience précieuse. La suppression des emplois aidés a pour leurs bénéficiaires des conséquences dramatiques dès à présent : les contrats n'ont pas été renouvelés. Des dizaines de milliers de chômeurs en plus, ce sont des angoisses, des souffrances, des trajectoires de remise à l'emploi qui sont brisées, des vies qui deviennent impossibles. Il est inacceptable, alors que le gouvernement annonce un plan de lutte contre la pauvreté le 17 octobre, qu'il jette dans le même temps des dizaines de milliers de personnes dans la misère alors que celles-ci accomplissaient des parcours de formation et d'insertion au sein des associations. Enfermé dans une vision purement technocratique

COMME
À SON HABITUDE,
LE GOUVERNEMENT
VEUT ALLER TRÈS VITE
(LA RÉPUBLIQUE À
MARCHÉ FORCÉE ?)

centrée uniquement sur une vision essentiellement budgétaire, le gouvernement fait preuve d'un mépris «surprenant» alors même qu'il prétend incarner le «nouveau monde». La République serait-elle en marche... arrière?

UNE ANNONCE PORTEUSE D'ESPOIR ?

Nous apprenons que le gouvernement «souhaite initier une politique ambitieuse pour la vie associative». L'ouverture de ce débat était l'une des demandes formulées lors du mouvement du 10 novembre. Les principes énoncés fournissent des bases de négociation : «les associations sont au cœur d'une société de la confiance, de l'engagement et de l'entraide, elles constituent des écoles de démocratie et de citoyenneté. Le gouvernement souhaite approfondir le dialogue avec les associations et travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur, avec une volonté affichée de construction d'une relation partenariale, équilibrée et respectueuse de l'autonomie des associations».

Cependant, les mesures essentielles concernant le financement sont déjà annoncées avant toute concertation et le calendrier ne laisse qu'un mois à la concertation pour redéfinir une politique associative, ce qui en fait essentiellement une opération de communication. Enfin, la soudaine attention du Président pour des questions de société (quartiers sensibles, territoires ruraux, demain laïcité) suscite des commentaires qui permettent de douter de la durabilité de ces engagements.

UNE REDÉFINITION MENÉE AU PAS DE CHARGE

Comme à son habitude, le gouvernement veut aller très vite (la République En Marche forcée ?) avec un programme de travail en 5 temps :



DOSSIER

1. Deux groupes de travail sont déjà mis en place par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire sur la construction d'une stratégie de développement et le soutien à l'innovation sociale
2. Un nouveau groupe de travail se mettra en place très rapidement. Il doit restituer ses travaux dès janvier 2018 à travers un rapport au Premier ministre. Le Haut conseil à la vie associative (HCVA) émettra un avis sur l'ensemble des propositions formulées
3. La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et le Haut-Commissariat à l'économie solidaire innovation sociale élaboreront une stratégie en lien étroit avec les parties prenantes impliquées depuis le début des travaux.
4. Une stratégie commune pour la vie associative et l'économie sociale et solidaire sera présentée dans une grande conférence nationale (sans doute en mars 2018).
5. Une communication en Conseil des ministres définira en avril la nouvelle politique. Une telle précipitation n'est pas très sérieuse si l'on souhaite réellement définir une politique associative ambitieuse.

DES MESURES FINANCIÈRES DÉJÀ DÉCIDÉES AVANT TOUTE CONCERTATION

En matière financière, le texte reconnaît cependant « le besoin de dispositifs pérennes de soutien financier aux associations ». Ceci est positif. Mais les mesures financières semblent déjà prises. Quant aux baisses de financements, elles interviennent sans délai, avec la restriction des emplois ai-

dés et la baisse des moyens des collectivités leur impact est immédiat. Les améliorations viendront peut-être en 2019, pour l'ensemble des associations employeuses, sous forme d'une réduction des cotisations patronales. Or cette mesure n'a rien de spécifique puisqu'elle était d'ores et déjà envisagée pour l'ensemble des entreprises.

CONDITIONS D'EMPLOI DES SALARIÉ-ES ET AVENIR DES EMPLOIS AIDÉS

Le Premier ministre n'évoque, par ailleurs, à ce stade, ni l'avenir des emplois aidés, ni les conditions d'emploi des salariés associatifs.

Concernant les emplois aidés, le gouvernement semble développer une fiction : l'avenir de ces emplois relèverait d'une politique de l'emploi, tournée vers la formation professionnelle alors que la question du soutien et donc de l'avenir des associations relèverait, quant à elle du ministère de l'Éducation nationale, au travers de sa direction de la vie associative. Pourtant il s'agit bien d'un seul et même dossier. Pour être traité à la hauteur de l'enjeu, l'avenir des emplois aidés doit faire partie d'une discussion d'ensemble. On voit bien que l'objectif à moyen terme n'est pas de tous les maintenir mais de déterminer ceux qui sont nécessaires pour employer des personnes qui sinon ne trouveraient pas d'emploi ; ceux relevant de tâches non solvables mais d'intérêt général ; ceux concernant des populations et des territoires qui en ont particulièrement besoin ; ceux contenant une dimension de formation (qui existe déjà dans de nombreuses associations) ; et surtout qu'aucun ne déroge au droit du travail. Pour tout cela, il convient d'évaluer précisément et rigoureusement les besoins et les financements nécessaires. ■

LE PREMIER MINISTRE N'ÉVOQUE, À CE STADE, NI L'AVENIR DES EMPLOIS AIDÉS, NI LES CONDITIONS D'EMPLOI DES SALARIÉS ASSOCIATIFS

LA FSU TERRITORIALE

■ ■ ■ ■ ■ *partout avec vous*



tablette

mobile

suivez-nous sur facebook

CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

APPEL À FAIRE GRÈVE

ET À MANIFESTER

LE 18 DÉCEMBRE

EN DIRECT DU SNUTER-FSU



Suite à l'échec de la négociation avec le Président pour l'harmonisation des droits (primes, temps de travail, action sociale), le syndicat SNUTER-FSU a appelé (avec les autres organisations syndicales) tous les agents à faire grève et à manifester en masse, lundi 18 décembre à Bordeaux (jour de l'assemblée plénière du Conseil Régional), afin d'interpeller directement les élus régionaux et le Président de Région, et gagner une modification des projets de délibération qui sont soumis au vote des élu-es ce jour-là.

HARMONISATION DES DROITS : LE RAPPEL DU CONTENU DES TROIS PROJETS DE DÉLIBÉRATION DE LA PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE

Trois projets de délibération seront présentés à la séance plénière du 18 décembre du Conseil Régional. En voici les principaux points.

Un TEMPS DE TRAVAIL augmenté :

- ▶ dans les lycées : suppression de tous les jours de congés annuels au-delà des 25 jours minimum. Cela veut dire cinq à dix jours de travail supplémentaires selon les sites, sous la forme de jours de permanence en plus et/ou d'une augmentation de la durée hebdomadaire du travail ;
- ▶ dans les sièges : suppression des cinq jours de congés supplémentaires, suppression du report possible des heures excédentaires là où cette disposition existait (à Limoges par exemple), diminution des possibilités de récupération des heures écrêtées (la disposition existe aujourd'hui à Limoges et à Poitiers), mise sous conditions de la modalité de 39h/semaine dans les sièges (disposition en vigueur actuellement seulement à Limoges).

PRIMES : non respect des engagements et maintien des inégalités à fonctions égales Des points positifs...

- ▶ les 17,9 M€ supplémentaires sur les primes d'ici 2021 (dont 6,2 € en 2018) vont permettre à une majorité de collègues de gagner un peu plus entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2021, mais l'étalement de l'augmentation se fera sur quatre ans au lieu des 3 ans voire des deux ans qui étaient promis ;
- ▶ la « clause de sauvegarde » devrait éviter que les agents en poste aujourd'hui ne perdent une partie de leurs primes dès lors qu'ils ne changent pas de groupe de fonction... groupes qui restent encore à délimiter.
- ▶ tous les contractuel-les bénéficieront du régime indemnitaire (ce qui n'était pas le cas partout, à Limoges par exemple) ;
- ▶ pour les agents des lycées du Limousin et de l'Aquitaine, la vieille revendication d'égalité avec les agents des services est enfin obtenue, mais au prix du creusement d'une autre inégalité, selon les sites cette fois-ci et entre les anciens et les nouveaux agents (voir plus bas). Pour en bénéficier, les ATTEE doivent demander leur intégration au cadre d'emplois des ATT.

... Qui ne doivent pas masquer de nombreux renoncements et reculs de la part de la Région :

- ▶ renoncement à aligner par le haut les primes, contrairement aux engagements pris il y a deux ans. Cela aura pour effet d'entériner des inégalités de primes à fonctions égales (de l'ordre de 70 € bruts/mois pour les agents des lycées par exemple).
- ▶ les revalorisations interviendront en quatre étapes, au lieu des trois, voire des deux qui avaient été promises ;



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

- ▶ c'est seulement en 2020 que l'essentiel des fonctions hors encadrement seraient valorisées au titre du régime indemnitaire, sans que l'on connaisse l'enveloppe supplémentaire qui sera dégagée pour cela ;
- ▶ enfin, d'inacceptables « contreparties » sont demandées aux agents : augmentation du temps de travail, baisse des effectifs,...

ACTION SOCIALE :

- ▶ le flou persiste sur le budget qui sera alloué à l'action sociale dans son ensemble ;
- ▶ l'ensemble des 8500 agents aura accès aux prestations de la future structure du personnel, qui remplacera (à partir du 1er septembre 2018) les deux amicales (Aquitaine et Poitou-Charentes) et le COS du Limousin ;
- ▶ l'actuelle Amicale de Poitou-Charentes sera élargie aux agents des lycées (dès le 1er janvier 2018), ces derniers n'avaient pas accès à ses prestations ;
- ▶ la nouvelle structure disposerait d'un budget annuel de 260 €/agent + 7 ETP mis à disposition (rappelons que le COS du Limousin dispose aujourd'hui d'un budget de plus de 500 €/agent/an) ;
- ▶ à Limoges, certaines prestations vont baisser très fortement, c'est le cas des chèques vacances ou des aides à la rentrée scolaire.

UN VASTE « PLAN SOCIAL » S'ANNONCE-T-IL À LA RÉGION ?

Lors de la réunion de la Commission des finances le 23 novembre 2017, un plan d'économie sur le fonctionnement interne a été présenté. Ce plan, chiffré entre 1,7 à 2 M€/an sur quatre ans, impactera la masse salariale, les autres frais de fonctionnement et les moyens des agences régionales. Il comprendra des suppressions d'emplois,

puisque il est envisagé le non-remplacement d'un agent sur deux partant en retraite.

Ce plan d'économie est présenté comme un moyen de financer l'augmentation des 17,9 M€ du régime indemnitaire. Il est destiné à réduire ainsi à seulement 10 M€ l'impact de la hausse des primes. Ce plan viendrait s'ajouter aux réductions budgétaires déjà constatées (-3% sur le budget 2018). Si ce plan est appliqué, ce sont nos conditions de travail et la qualité du service public qui seront affectées.

BOYCOTT DU CT DU 28 NOVEMBRE ET CONFÉRENCE DE PRESSE

A l'unanimité, les représentant.e.s titulaires et suppléant.e.s au Comité technique ont décidé de boycotter la réunion du 28 novembre, qui devait examiner en particulier les trois projets de délibération sur le temps de travail, les primes et l'action sociale.

Ils entendaient ainsi protester contre la fiction de dialogue social qui nous a été imposée ces dernières semaines et contre les multiples revirements de l'exécutif dans la négociation sur l'harmonisation des droits sociaux

ORDRE DU JOUR DES DEUX CT DU 7 DÉCEMBRE

Outre le CT du matin, qui reprend l'ordre du jour de celui du 28 novembre, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, le CT est également réuni le jeudi 7 après-midi, avec un ordre du jour assez chargé. Nous avons par ailleurs, demandé l'inscription de quatre « questions diverses » : plan de titularisation des contractuels 2017, état des CDD et CDI « recrutés à titre permanent sur poste permanent », organisation du temps de travail des agents d'entretien en poste à la Maison de la Région de Limoges, évolution de la réflexion de la Région sur l'avenir des animateurs culturels sur le site de Poitiers. ■

TERRITOIRE 10 DU GRAND PARIS UN BEAU SUCCÈS POUR LA LISTE FSU AUX ÉLECTIONS CT

EN DIRECT DU SNUTER-FSU



Notre liste de candidats FSU a enregistré un très beau résultat aux élections pour le Comité technique du territoire 10 (Paris Est Marne et Bois) qui se sont déroulées le 30 novembre 2017.

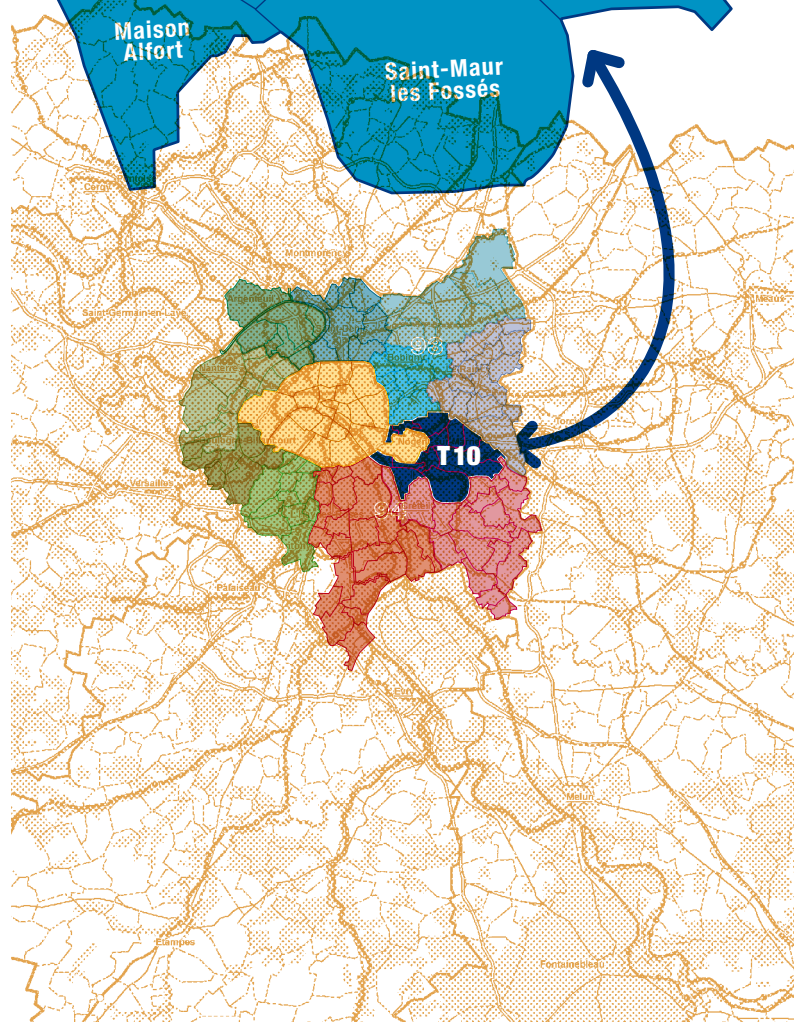
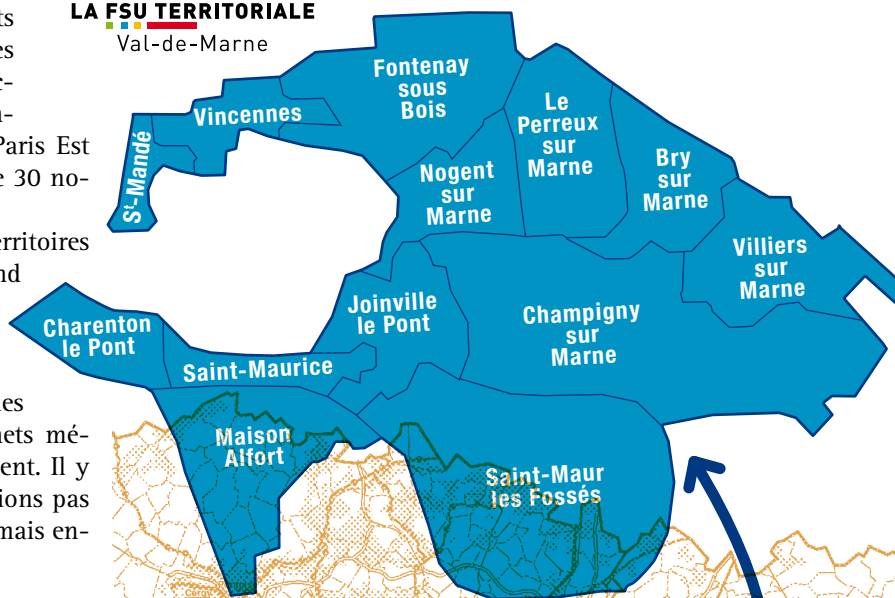
Le territoire 10 est l'un des douze territoires qui composent la Métropole du Grand Paris. Il regroupe treize villes situées dans l'est du département du Val-de-Marne. Ce territoire de la MGP emploie environ 130 agents, la plupart sur des services techniques : collecte des déchets ménagers, déchetterie, eau et assainissement. Il y a quelques mois, nous ne les connaissions pas encore et de leur côté... ils n'avaient jamais entendu parler de la FSU.

À LA RENCONTRE DES COLLÈGUES SUR LE TERRAIN

Nous sommes allés les rencontrer sur le terrain à plusieurs reprises (à 5h du matin pour les agents de la collecte des déchets, un peu plus tard dans la matinée pour les autres), avec le *Guide des carrières* et un tract de présentation de notre syndicat. Après avoir vu passer tous les syndicats, leur choix s'est très majoritairement porté sur le nôtre. Nous avons déposé une liste complète de 10 candidats.

Trois listes étaient en présence à cette élection FSU, CFDT et FO. La liste FSU arrive en première position avec 60% des voix et obtient trois sièges sur les cinq à pourvoir. Pour leur part, la CFDT et FO font jeu égal avec 20% des suffrages et recueillent chacune un siège. C'est une très belle victoire pour le SNUTER-FSU 94 et ses équipes militantes... engagées au quotidien. ■

LA FSU TERRITORIALE
Val-de-Marne



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC, C'EST AUSSI DÉFENDRE LES AGENTS PUBLICS!



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

COMMUNIQUÉ DE LA FSU-TERRITORIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS DU 17 OCTOBRE 2017

Les agents du Département ont pris connaissance, en se connectant à l'intranet du Département, de la pétition en ligne «*Mes services publics j'y tiens*». Cette pétition, que notre employeur nous invite à signer, s'inscrit dans une campagne d'opposition au projet de disparition des Départements de petite couronne au sein de la Métropole du Grand Paris, campagne portée par l'ensemble des Présidents des Départements d'Ile-de-France.

ÉLOIGNER LES ÉLUS DE LEURS ADMINISTRÉS ?

La FSU partage les craintes liées à ce nouveau projet de réforme territoriale technocratique, qui vise à éloigner encore plus les citoyens des lieux de décision politique au prétexte de rendre plus efficace et moins coûteuse l'action publique locale. Il faut pourtant convenir que la démarche du Président envers les agents questionne sur le fond, un peu moins sur la forme tant on connaît depuis longtemps son goût prononcé pour la communication.

ILS S'EN CHARGENT BIEN EUX-MÊMES !

Comment peut-il prétendre défendre les crèches départementales, quand la décision de leur fermeture pendant l'été a été prise de manière autoritaire? Comment peut-il prétendre défendre l'enfance en danger quand on constate tous les jours les conditions de travail désastreuses des agents de l'ASE et ses conséquences sur les usagers? Comment peut-il prétendre défendre un service public de proximité quand il est prévu de fermer des centres de

LA FSU TERRITORIALE
Seine-Saint-Denis

PMI dans les quartiers populaires pour les reloger en centre-ville? Comment peut-il prétendre défendre les politiques de solidarité quand des milliers de dossiers relatifs au handicap ne sont pas traités parce que les postes vacants ne sont pas pourvus? Comment peut-il prétendre défendre le service public en mettant en place une politique de non remplacement des postes vacants dans toutes les directions au sein de la collectivité?

ET LES AGENTS DANS TOUT ÇA ?

De plus, si l'on en croit le texte de la pétition, les agents ne jouent aucun rôle dans le service public. Pas un mot sur nos conditions de travail ni sur notre avenir. Le service public, ce sont des bâtiments et des équipements qui fonctionnent comme par magie !

Bien entendu, le Département agit aujourd'hui dans un contexte difficile. Il est cependant hors de question que cette nouvelle menace permette à nos élu-es de se dédouaner de leurs responsabilités. ■



COS DE MONTREUIL

LA FSU TERRITORIALE PASSE EN TÊTE POUR LE 50^e ANNIVERSAIRE!

EN DIRECT DU SNUTER-FSU!



LA FSU TERRITORIALE
Seine-Saint-Denis

En obtenant 58,89% des voix et huit sièges sur treize, à l'élection du 17 octobre 2017, la liste FSU-CFDT-syndiqués/non syndiqués dispose dorénavant de la majorité au Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) de Montreuil, l'année même où celui-ci fête ses 50 ans d'existence.

« LE COS EST À VOUS »...

Pendant plusieurs mois, des agent-es non syndiqué-es, et d'autres, syndiqué-es, ont travaillé ensemble pour construire des propositions concrètes et ambitieuses, pour un COS au service de tous-tes les agent-es. Forts de ce travail et de ce projet partagé, ils et elles se sont rassemblé-es autour d'une liste plurielle «Le COS est à vous», à l'image des agents territoriaux de Montreuil.

C'est une victoire historique qui vient récompenser un travail de longue haleine du Syndicat FSU pour plus d'équité, de démocratie, de solidarité.

... UN COS POUR TOUTES ET TOUS

En 2009, le Syndicat FSU avait enfin obtenu, après plusieurs années de lutte, que les agent-es horaires, injustement nommés vacataires, puissent enfin bénéficier du COS sous certaines conditions d'ancienneté.

La majorité que nous obtenons en 2017 va permettre d'attribuer des chèques-vacances, dont nous revendiquons la mise en place depuis 2005, à celles et ceux qui jusqu'à présent ne bénéficiaient de rien, car ils ou elles partaient en vacances dans leur famille ou ne partaient même pas du tout, et par conséquent ne pouvaient bénéficier de la subvention vacances...

POUR LA FSU, L'ARGENT VERSÉ AU COS PAR LA VILLE ET LE CCAS EST UNE FORME DE SALAIRE MUTUALISÉ QUI DOIT PROFITER AU PLUS GRAND

NOMBRE, C'EST ÇA L'ÉQUITÉ ET LA SOLIDARITÉ !

Il revient maintenant aux représentant-es élu-es de la liste «Le COS est à vous» d'être à la hauteur des attentes des agent-es durant ce mandat qui va durer trois ans et de prolonger la dynamique de la campagne.

Nous voulons travailler main dans la main avec les élus CGT que nous saluons ainsi qu'avec les trois salarié-es du COS qui en sont les piliers. ■



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN

LE 17 OCTOBRE VOTE MAJORITAIRE EN FAVEUR DE LA FSU

**SNU¹¹
TER**

EN DIRECT DU SNU¹¹-FSU

Le 17 octobre 2017, se sont déroulées les élections au Comité technique à la Communauté de Communes du Limouxin. Cette élection s'est déroulée dans une nouvelle configuration depuis la fusion intervenue en début d'année, des deux communautés de communes, celle du Limouxin et celle de Couiza. Les résultats démontrent clairement une progression de

LA FSU TERRITORIALE
Aude

la FSU, déjà présente dans ces deux collectivités, puisque nous obtenons 67% des suffrages et trois sièges sur quatre!

Ce résultat témoigne du travail de terrain engagé depuis des années par la section, en particulier auprès des aides à domicile, personnel isolé et précaire, mais aussi en Comité technique où nos élu(e)s ont toujours défendu les agents et le service public local. ■

	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMÉS	FSU		FO	
				VOIX	%	VOIX	%
2017	372	204	188	126	67	62	32
SIÈGES OBTENUS				3/4		1/4	



LA FSU ET LE SNUTER



SOCIÉTÉ



ENGAGÉS

***pour en finir
avec les violences
faites aux femmes***

SOCIÉTÉ



JMB



JMB

SOCIÉTÉ

Ces derniers mois, le harcèlement sexuel a été largement dénoncé et les violences faites aux femmes ont été fortement médiatisées, notamment dans le domaine du cinéma et de la politique. Mais ne nous voilons pas la face, dans la Fonction publique, ce phénomène existe aussi y compris de (trop !) nombreuses affaires de harcèlement moral. La parole se libère et c'est tant mieux. Dans les semaines et les mois qui viennent certaines affaires impliquant des élus et/ou des agents publics pourraient voir le jour y compris dans notre versant territorial. Au travers des réseaux sociaux, les témoignages ont révélé l'ampleur de ces violences et a démontré que les femmes se saisissent d'un espace de parole quand il leur est proposé. Ce nombre impressionnant de témoignages met en exergue la nécessité de libérer la parole des femmes et le manque évident de lieux pour recueillir leur parole, dans lesquels de bonnes conditions d'écoute devraient être réunies. L'institution judiciaire et l'environnement professionnel ne remplissent pas correctement leurs missions de prévention, d'accueil et de protection des femmes comme le prévoient pourtant divers textes législatifs.

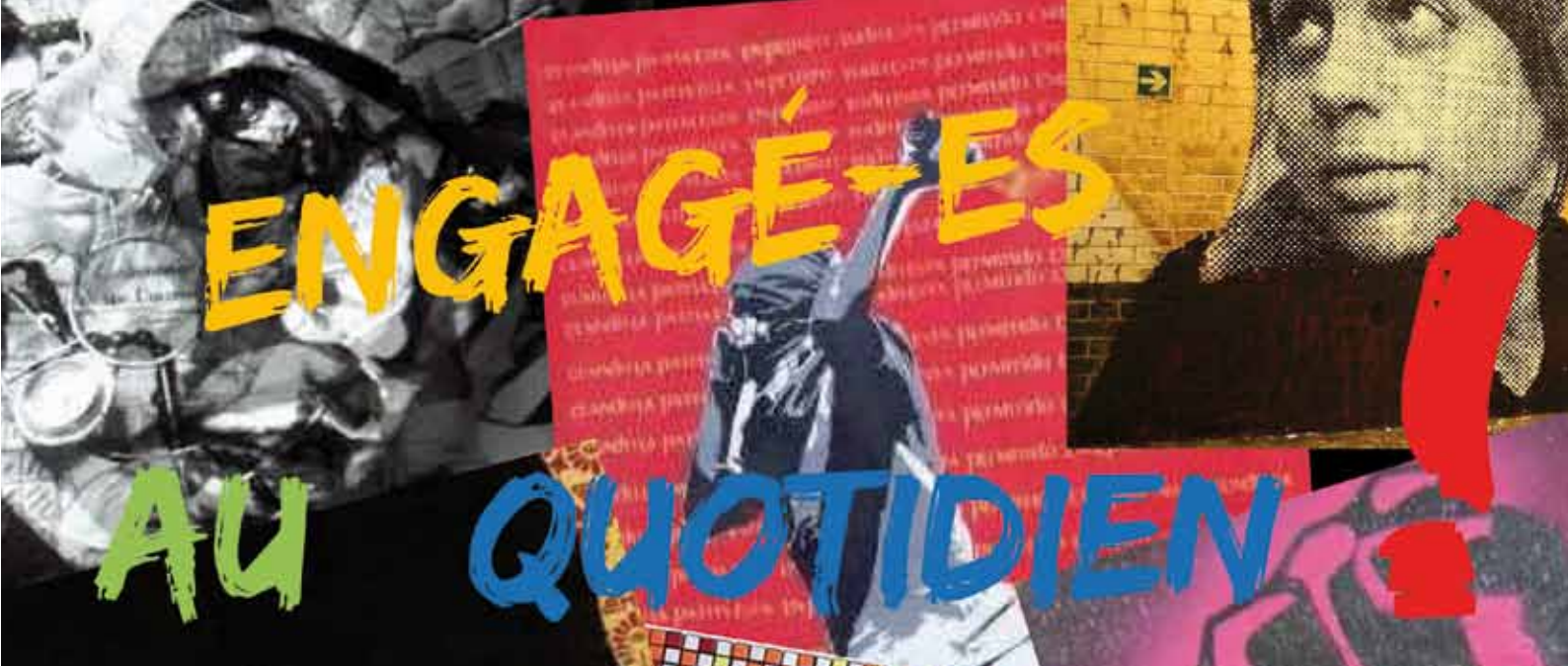
POUR LA FSU IL FAUT UN PLAN D'AMPLEUR ET DES MOYENS POUR AGIR

La FSU a acté positivement le projet de loi visant à augmenter les délais de prescription de 20 à 30 ans pour les crimes sur mineur-es, ainsi que celui sur le principe de non consentement des enfants. Concernant le projet de loi sur le harcèlement de rue, elle a rappelé qu'il s'agit de harcèlement sexuel dans l'espace

public, que des textes législatifs existent déjà et qu'il s'agirait de les appliquer. Elle avait d'ailleurs pris toute sa place dans l'élaboration de la loi du 7 août 2012 contre le harcèlement sexuel. La FSU rappelle également l'importance de l'Éducation à l'égalité fille-garçon inscrite dans les programmes scolaires. C'est un outil efficace de prévention contre les violences faites aux femmes, par exemple pourraient être remis en place des ABCD de l'égalité. Le gouvernement doit mettre en œuvre une politique volontariste contre les violences faites aux femmes. Pourtant nous ne pouvons que dénoncer la baisse des aides de l'État aux associations qui prennent en charge les victimes, aux organismes de recherche qui décortiquent les mécanismes produisant les inégalités et les violences, et la baisse du budget du secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Pour la FSU, il y a urgence à mettre en œuvre un plan d'ampleur incluant la formation de tous les personnels, une éducation non sexiste des jeunes à tous les niveaux de scolarisation et des moyens à la hauteur des besoins pour que la prise en charge globale des femmes victimes de violences puisse être effective dans tous les domaines professionnels.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, C'EST QUOI ?

Selon l'ONU, les violences faites aux femmes sont «des formes de violation les plus systématiques et les plus répandues des droits de l'homme. Elle sont ancrées dans des structures sociales sexistes plutôt que dans des actes individuels et isolés ; ces violences touchent toutes les femmes, indépendamment de leur



ENGAGÉ-ES

AU QUOTIDIEN

SOCIÉTÉ

POUR LA FSU, IL Y A URGENCE À METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'AMPLEUR INCLUANT LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS





JMB

SOCIÉTÉ

âge, statut socio-économique, niveau d'éducation et région du monde; elles se manifestent dans toutes les sociétés et constituent un obstacle majeur à l'élimination des inégalités entre les sexes et de la discrimination à l'égard des femmes dans le monde». Mesurer cet aspect social et structurel des violences faites aux femmes est essentiel dans la prise en charge syndicale des victimes: les violences s'exercent sur les femmes parce qu'elles sont femmes. Un deuxième aspect, tout aussi primordial, s'inscrit dans ce qu'on appelle le continuum des violences: elles prennent des formes multiples. Or ces violences ne sont jamais commises de manière inaugurale: les violences verbales, administratives, les pressions psychologiques, les coups, les harcèlements sont autant de brutalités qui participent à imposer un climat de peur et d'assignation aux victimes. Ces violences ont de lourdes conséquences sur la santé physique et mentale des femmes, mais aussi sur leur carrière professionnelle. Nous devons lutter contre l'ensemble de ces violences pour l'émancipation des femmes et pour la construction d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes.

DES CHIFFRES QUI PARLENT D'EUX-MEMES

223 000 femmes par an sont victimes de violences conjugales, 123 (en 2016) en sont mortes (une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint). Les violences faites aux femmes représentent 22% des homicides, 80 000 viols par an soit un viol toutes les dix minutes: ce chiffre est sous-estimé, selon les associations qui recueillent les récits de femmes, et est plus

proche de 250 000. Seulement 10 000 plaintes déposées et 2 000 peines prononcées. 5% des viols et 25% des agressions sexuelles se produisent sur le lieu de travail (enquête INSEE). Une femme sur cinq est victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. 70% n'en parlent pas à leur employeur par peur des représailles et du chantage à l'emploi. Seules 5% d'entre elles portent plainte. 80% des femmes estiment qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail.

LA LOI ET LE RÔLE DE L'EMPLOYEUR

Dans les trois versants de la Fonction publique, l'employeur doit s'assurer que les agents disposent de conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique dans l'exercice de leur travail conformément aux articles 4141-1 du code du travail. Il a donc l'obligation d'agir lorsqu'il constate qu'une situation de harcèlement ou de violence est susceptible de survenir au sein de son administration. L'autorité administrative est liée par certaines dispositions du code du travail. Ainsi, l'article L1153-5 prévoit que «l'employeur prend toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner». L'employeur s'assure également du suivi des victimes de violences ou de harcèlement sur le lieu de travail et participe à l'élaboration de la procédure de réintégration de ces agents au retour d'une absence liée à leur situation. L'employeur doit être informé de tous les événements à caractère violent ou de toutes les situations de harcèlement afin d'apporter les aménagements nécessaires au



SOCIÉTÉ

223 000 FEMMES
PAR AN SONT VICTIMES
DE VIOLENCES CONJUGALES
123 (EN 2016) EN SONT
MORTES



SOCIÉTÉ

sein de l'environnement de travail pour que ne se reproduisent plus de telles situations. Il peut prendre des mesures de réorganisation des services, de réaménagement des tâches, de révision de la composition des équipes de travail. L'article 222-33 du code pénal relatif au harcèlement sexuel doit être affiché dans les lieux de travail. La responsabilité de l'administration peut être engagée devant un tribunal administratif dès lors que les mesures nécessaires de prévention de la santé des agents n'ont pas été prises et qu'un dommage en a résulté directement.

LE CHSCT EN PREMIÈRE LIGNE

Le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs et les travailleuses et des conditions de travail. Il peut identifier les risques psychosociaux, dont le harcèlement et les violences au travail, avec l'aide du ou de la médecin de prévention. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et sexuel. Alerté-es d'une situation de danger, les membres du CHSCT peuvent mettre en œuvre une procédure spécifique comme de prévenir immédiatement l'employeur ou de consigner par écrit la situation sur le registre spécial de consignation des dangers prévu par l'article D4132-1 du code du travail et la mesure 15 de l'axe 4 du protocole Égalité professionnelle dans la Fonction publique. Le médecin de prévention a pour rôle d'éviter toute altération de santé des agents du fait de leur travail. Il est compétent pour conseiller l'administration en matière d'amélioration des conditions de vie et de travail dans les

services. Il peut par ailleurs accorder un soutien psychologique, une écoute ou accorder les premiers soins à la victime et orienter vers les services, personnes ou instances compétentes pour gérer la situation. Les représentant-es du personnel peuvent être interlocuteur-trices d'une victime de harcèlement ou de violence. Ils-elles jouent un rôle d'accompagnement des victimes dans les démarches administratives et procédurales.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Les violences ont des conséquences lourdes sur les femmes qui en sont victimes. Il est toujours très pénible et difficile de les évoquer. Nombreuses sont les victimes qui présentent des signes de traumatisme pas toujours simples à déceler. Il n'est pas rare que ces femmes soient désorientées, que certains faits mentionnés semblent incohérents. Or, notre rôle de syndicaliste n'est pas de mener l'enquête et encore moins de vérifier la matérialité des faits, notre rôle est d'écouter, soutenir, conseiller, orienter voire proposer un accompagnement dans les procédures existantes. Durant l'entretien, il faut replacer les faits dans leur contexte juridique et désamorcer leur sentiment de culpabilité. Ce sont des axes importants dans la prise en charge. La FSU vient d'éditer un petit fascicule qui doit être largement diffusé. C'est un outil précieux, nous devons nous en saisir et le diffuser largement pour montrer notre détermination à lutter contre ce fléau.

La FSU Territoriale :

avec un «U» comme «UTILE»! ■





SOCIÉTÉ

anglée et enterrée dans
une cave
dimanche 30 octobre
AYSSATOU
21 ans

lundi 1er août
ANONYME
66 ans
tuée au couteau

contre
les
violences



SYNDICALEMENT VÔTRE

Journal du SNUTER-FSU 173, Rue de CHARENTON, 75012 PARIS Tél.: 01.43.47.53.95 / Fax: 01.49.88.06.17 / Mail: contact@snuter-fsu.fr / Directeur de la Publication: Didier BOURGOIN / Directrice de la Rédaction: Hélène PUERTOLAS / Conception graphique & mise en page: Vincent HUET (huet.vincent@wanadoo.fr) / Dessins: PLACIDE (www.placide-illustrations.com) / Régie Publicitaire: COM D'HABITUDE PUBLICITE (Clotilde POITEVIN, tél.: 05.55.24.14.03) / Impression: ENCRE BLEUE 253, Bd de Saint Marcel, 13011 Marseille N° ISSN: 1775-0288 / N° CPPAP: 1015 S 07573 / Dépôt légal: décembre 2017 / Prix: 0,80 euros

LA FSU TERRITORIALE

JMB

avec un...



comme utile!

LA FSU TERRITORIALE



CONTACT: www.snuter-fsu.fr

173, rue de Charenton 75012 PARIS tél. 01 43 47 53 95 // contact@snuter-fsu.fr

